MODULE SESAM-VITALE®

RÉVOLUTIONNEZ VOTRE QUOTIDIEN AVEC LES SERVICES TIERS PAYANT

MODE D'EMPLOI

La facturation SESAM-Vitale, autrement dit ***la dématérialisation des feuilles de soins****, permet de sécuriser, fiabiliser et surtout d'accélérer tous les remboursements (aux assurés ou en tiers-payant). Les feuilles de soins papier sont remplacées par un flux électronique émis depuis votre poste de travail vers les organismes d'Assurance Maladie.*

L'équipement nécessaire *requiert un lecteur homologué sur chaque table de vente, un logiciel de facturation agréé ou homologué SESAM-Vitale en version 1.40 addendum 6,votre carte professionnelle et la carte Vitale ® de l'assuré.*

SESAM-Vitale est compatible pour la ***Facturation par point de vente*** *: chaque point de vente d'une même structure facture indépendamment.*

+ D'INFOS

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE *: envoi des bordereaux et des ordonnances à la caisse de rattachement, une fois par mois minimum : dans la grande majorité des cas, la part complémentaire est adressée automatiquement à la mutuelle.*

TRI SIMPLIFIE : *les ordonnances doivent être triées dans le même ordre que celui des FSE répertoriées sur le bordereau.*

GARANTIE DE PAIEMENT : *quand les factures sont sécurisées avec la CPS et la CV.*

LES AVANTAGES

- ***Simple et rapide.***
- ***Inter-régimes d'Assurance Maladie.*** *Le système envoie automatiquement la Feuille de Soins Electronique (FSE) vers l'organisme gestionnaire.*
- ***Raccourcissement des délais de remboursement :***
  - *En cas de tiers payant, l'opticien est réglé rapidement.*
  - *En cas de paiement de l'assuré, la part complémentaire est adressée automatiquement à la mutuelle, et l'assuré est remboursé rapidement.*

LA FACTURATION

La Carte Professionnelle de Santé

DEFINITION : *Carte électronique individuelle protégée par un code confidentiel, diffusée auprès des personnels de santé (professionnelsde santé et personnels auxiliaires).*

FONCTIONS : *Elle sécurise les échanges électroniques entre le Professionnel de Santé et les Organismes d'Assurance Maladie Obligatoire(A.M.O.) et Complémentaire (A.M.C.). Elle permet aussi l'accès aux téléservices de l'AssuranceMaladie.*

DONNEES : *Elle comporte vos situations d'exercice permettant : > Votre identification > Votre authentification > La sécurisation des données*

COMMENT OBTENIR UNE CARTE DE PROFESSIONNEL DE SANTE ?
Toutes les informations essentielles se trouvent accessibles sur le site internet ***http://esante.gouv.fr/services/espace-cps.***

EMAIL

contact@reflex-holding.com

TÉLÉPHONE

N° Indigo 0 820 888 195
0,118 € TTC / MN